

Mesures d'économie dans l'enseignement

Réouverture des discussions dès le lundi 30 mars

Face à la détermination des enseignants, le Conseil d'Etat a accepté de suspendre momentanément l'introduction de nouvelles mesures d'économie et de rouvrir la discussion. Un groupe de travail paritaire composé de représentants du Conseil d'Etat et de la FEDE doit étudier d'autres solutions. Aucune nouvelle mesure ne doit être mise en œuvre d'ici à décembre 2015, date à laquelle le groupe de travail doit remettre ses conclusions.

Pour rappel, le Conseil d'Etat a mis en consultation 14 mesures affectant le secteur de l'éducation, pour un montant de 4 millions de francs. Sous le slogan «**Touche pas à mon école**», les enseignants se sont largement mobilisés, tous degrés confondus. Ils ont montré qu'ils étaient déterminés à défendre la qualité de l'école fribourgeoise, en manifestant dans la rue le 9 avril 2014 et en récoltant plus de 7'300 signatures en deux semaines.

Grâce à leur engagement, les enseignants ont donc obtenu une trêve, qui doit permettre de discuter du futur de l'école fribourgeoise dans la sérénité. Le défi n'est pas mince car il s'agit de dégager de nouvelles pistes qui ne préteritent pas la qualité de l'école. Mais la FEDE et les associations d'enseignants sont décidés à utiliser cet espace de discussion pour défendre au mieux leurs priorités.

La FEDE, partenaire responsable

La faïtière des associations du personnel de l'Etat veut continuer de jouer son rôle de partenaire responsable, en collaborant activement à la recherche de solutions. Elle mise avant tout sur le partenariat et le dialogue constructif, mais ne s'interdit pas d'utiliser des moyens d'action plus démonstratifs si la situation le demande.

Riche de ses vingt associations, la FEDE se veut fédératrice et intégratrice. Une majorité des employés de la fonction publique se reconnaissent dans sa façon de procéder. Cette stratégie a permis à la FEDE de participer aux négociations sur plusieurs enjeux importants ces dernières années, comme la procédure Evalfri, l'élaboration de la nouvelle Loi scolaire ou encore les nouvelles règles de compensation du travail de nuit.

Les priorités de la FEDE pour les années à venir sont:

1. le maintien du statut du personnel à niveau équivalent à aujourd'hui
2. le retrait des mesures structurelles et d'économies
3. le maintien du réseau hospitalier sous le régime de la Lpers
4. l'organisation du plus grand nombre d'employés possible, afin de gagner en représentativité au sein de l'Etat de Fribourg.